COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL8CM04032026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, Mme LE MESTRE Sandra, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme. MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme HANSJACOB Danièle, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS : M. MARCHADOUR Hervé, M. LIORZOU Guillaume, M. HABASQUE Claude, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

PROCURATIONS :
M. MARCHADOUR Hervé donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.
M. HABASQUE Claude donne procuration à Mme FAGON Maryvonne.
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS : AVENANT N°1 - DELIBERATION N° 8

Sandrine DÉNIEL, Conseillère municipale déléguée, explique que la convention passée entre les Communes de Bourg-Blanc/Coat-Méal et l'Association EPAL pour l'organisation de l'animation enfance jeunesse arrive à échéance.

Un avenant est proposé au Conseil municipal pour l'année 2026 afin de prolonger la convention initiale d'une année supplémentaire

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260305-DEL8CM04032026-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention passée avec EPAL pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants de 3 à 17 ans.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.

BOURG-BLANC, le 5 mars 2026
Le Maire,
Bernard GIBERGUES

MAIRIE DE BOURG-BLANC
29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.